Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 Juin 2023

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul en Chablais
Date de convocation : le 1er Juin 2023
Président de séance : GILLET Bruno
Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

Absent () :

Excusés (6) : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine
MICHOUD Max
VEZIN Pascale

Votants (17)

Le Maire ouvre la séance à 19h05 et informe le conseil de l'état de santé préoccupant de Max MICHOUD, élu, délégué à l'eau et formule tous ses vœux de bon rétablissement.
Il rappelle l'ordre du jour.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour les ajouts suivants à l'ordre du jour :
- **Budget** : Décision modificative
- **Subvention** : Inscription au Fonds chêne (programme ACTEE pour la rénovation des bâtiments publics)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Les participants acceptent la désignation du secrétaire de séance : M. COLIN Benoît.

1. Approbation du PV de la séance du 27 Avril 2023.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 27 Avril 2023.

2. Règlement des salles

Monsieur le Maire informe qu'une actualisation des règlements des salles a été entrepris pour les salles suivantes : salle Gavotine, salle Delalex, les salles du Château de Blonay.

Les élus ont reçu les règlements par mail le 25 Mai pour lecture et retours éventuels et remercie ceux qui ont fait des propositions d'actualisation.

Monsieur le Maire propose qu'en cas de décès, les familles puissent disposer de la gratuité d'une salle disponible, en échange du ménage fait et de la remise en état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les règlements
- **APPROUVE** l'ajout de la gratuité pour les familles en deuil

3. Tarifs de location pour le Château de Blonay

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs qui sont jugés bas.

	Tarifs actuels		Tarifs proposés	
	Personnes extérieures	Habitants de Saint Paul et associations	Personnes extérieures	Habitants de Saint Paul et associations
Grande salle	320	160	500	250
Petite salle	105	55	200	100
Totalité du château	530	265	700	350

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la révision des tarifs
- **VALIDE** les nouveaux tarifs

4. Référent déontologue des élus

Monsieur le Maire informe le conseil de l'existence de nouveaux décrets (2022) afin de permettre à un élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Cette obligation de désigné un réfèrent déontologique devait intervenir avant le 1er juin 2023. L'AMF, en concertation avec le CDG74, propose de désigner l'une des deux personnes suivantes :

- M. David BAILLEUL, Professeur des universités et Doyen en exercice de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc.

- M. Jean-Olivier VIOUT a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985.

La rémunération s'effectue par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité (arrêté ministériel : 80€) et qui sera versée par la commune. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **DESIGNE** Monsieur **Jean-Olivier VIOUT** comme référent déontologue

Avec **: 3 voix** pour **Mr BAILLEUL et 13 voix** pour **Jean-Olivier VIOUT**

Arrivée de Patrice CHEVALLAY à 19h25.

5. Echange portion chemin rural

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération le 16 décembre 2021 avait été prise, validant le principe d'un échange de terrains avec un particulier au lieu-dit « sur le Crêt ».

L'objectif est d'entériner une situation de plus de 50 ans, avec un terrain occupé et un chemin qui n'est plus utilisé comme voie de passage.

La mairie fera les usages suivants des portions lui revenant :

- Créer des stationnements publics en bordure de la route de la Chapelle (petit parking d'accès au lac de la Plage…)
- Permettre la continuité du chemin rural par un nouveau tracé plus sécurisé. Le nouveau tracé est incorporé de plein droit dans le réseau des chemins ruraux.

Une information au public a été faite par la mise à disposition du dossier du 5 mai au 5 juin 2023. Aucune d'observation constatée.

La cession par la commune se compose comme suit :

- d'une partie de l'ancien chemin rural des Faverges 142m²,
- de 238m² issus de la parcelle C n°431
- et 50m² de la parcelle C n°430 ;

Soit un total de 430m².

En échange, la cession par le particulier se compose comme suit :

- 355m² de la parcelle AH n°138
- et de 76m² de la parcelle C n°1515 ;

Soit un total de 431m².

Les élus attirent l'attention sur le fait que le parking ne devienne pas un parking relais, mais bien un parking destiné aux promeneurs. Panneau à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'échange dans les conditions prévues ci-avant,

- D'INCORPORER le nouveau tracé dans le réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

6. Ressources Humaines : Les lignes directrices de gestion, actualisation du règlement intérieur, régime des astreintes

a- **La délibération concernant les lignes directives de gestion** n'est pas nécessaire, seul un arrêté du Maire est demandé.

b- Règlement intérieur :

Monsieur le Maire informe qu'une actualisation du règlement intérieur du personnel de 2012 a été réalisée. Celui-ci a été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour avis.

Ce « Règlement Intérieur » est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire informe que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable en date du 27 avril 2023 avec quelques précisions mineures à y apporter.

Monsieur le Maire précise qu'il a été tenu compte de ces remarques et il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la Commune de Saint-Paul-en-Chablais.

Régime des astreintes :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.

La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie un encadrement spécifique.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions règlementaires énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation ainsi que la liste des emplois concernés :

- **Cas de recours à l'astreinte** : La mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.
- **Le personnel concerné** : personnel du service technique ou en cas de circonstances exceptionnelles l'ensemble des personnels.
- **Les modalités d'organisation :** Les astreintes auront lieu, par roulement, la Semaine complète, du lundi matin 8h au lundi suivant 8h. Elles courent sur toute l'année (du 1er janvier au 31 décembre).
- **Les modalités de rémunération** : Les astreintes donneront lieu à rémunération selon le tarif en vigueur des astreintes techniques, à savoir, à ce jour ;

	rémunération
Une semaine complète	**159,20 €**
Décomposition :	
Nuit	10,75 €
Samedi ou jour de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €
Week end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €

- **Les modalités de compensation en cas d'intervention** : les réponses téléphoniques sont considérées comme des temps d'intervention qui donneront lieu à récupération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

7. Créations et suppressions de postes

a- Créations et suppressions de postes :

Monsieur le Maire informe :

- du recrutement d'un Responsable des Services Techniques

- du besoin de recruter un adjoint technique dans les missions d'ATSEM du fait 'une classe supplémentaire en septembre 2023

- des avancements de grade 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les suppressions et créations d'emploi comme suit :

	POSTES SUPPRIMES			POSTES CRÉES		
FILIERE	Cat	Grade	ETP	Cat	Grade	ETP
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur	1.00	B	Rédacteur Principal de 2e cl	1.00
	C	Adjoint administratif ppl 2e cl	1.00	C	Adjoint administratif ppl 1e cl	1.00
TECHNIQUE	B	Technicien ppl 2e cl	1.00			
				C	Agent de maitrise ppl	1.00
	C	Adjoint technique	0.80	C	Adjoint technique ppl 2e cl	0.80
	C	Adjoint technique	0.78	C	Adjoint technique ppl 2e cl	0.78
				C	Adjoint technique - PEC	1.00
				C	Adjoint technique	1.00

b- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire précise, que dans un village qui doit avoir des valeurs : à ce titre, il y a des personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi et la mairie se doit d'aider, dans la mesure du possible.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du dispositif « *parcours emploi compétences »,* qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du « parcours emploi compétences » repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

Il s'agit d'un Contrat de travail de droit privé, avec exonérations de charges pour l'employeur. La durée du contrat est de 9 mois, avec une durée hebdomadaire de 26h et une rémunération qui s'élève à 100 % du SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du/des poste(s) : Adjoint technique affecté à l'entretien de voirie, bâtiments et espaces verts et autres services
  - Durée des contrats : 9 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 26 h
  - Rémunération : 100 % du SMIC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

8. Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le recrutement d'un Responsable des Services Techniques

Considérant le besoin de recruter un adjoint technique dans les missions d'ATSEM

Considérant les situations administratives des agents promouvables aux avancements de grade 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois suivants :

FILIERE	Cat	Grade	ETP	Poste pourvu	statut (T/S/NT)	situation
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	1.00	O	Non titulaire	Actif
	B	Rédacteur Principal de 2e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	B	Rédacteur	1.00	X		
	C	adjoint administratif ppl 1e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Stagiaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Stagiaire	Actif
TECHNIQUE	C	Agent de maitrise principal	1.00	X		
	C	adjoint technique ppl 2e cl	1.00	X	Titulaire	Disponibilité
	C	adjoint technique ppl 2e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	adjoint technique ppl 2e cl	0.78	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Stagiaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - *PEC*	0.75	O	Non titulaire	actif
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	1.00	X		
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.87	X		
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.76	X	Titulaire	Disponibilité
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.78	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.75	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.67	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - *périscolaire*	0.85	O	Non titulaire	Actif

9. Budget : décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir rembourser des cautions pour un montant de 1'700€. Monsieur le Maire propose d'alimenter le compte 165 de cette somme, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Libellé	Budget primitif	DM n°1	BP + DM
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	1 700.00 €	1 700.00 €
2313 - Constructions	1 871 828.19 €	- 1 700.00 €	1 870 128.19 €
TOTAL	1 871 828.19 €	- €	1 871 828.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget proposée ci-dessus

10. Fonds Chêne

Monsieur le Maire propose de candidater au Fonds Chêne, outil de financement au sein d'ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), programme déposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Le fonds chêne ayant pour objectif de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités.

Les lots possibles de financement sont :

- Lot 1 : ressources humaines
- Lot 2 : outils de suivi et de mesures des consommations
- Lot 3 : Etudes énergétiques
- Lot 4 : Etudes de maîtrise d'œuvre
- Lot 5 : AMO et autres prestations intellectuelles.

Monsieur le Maire propose de postuler sur plusieurs lots et de se faire accompagner si besoin par une collectivité à l'échelon supérieur (intercommunalité, syane, etc), la commune ne pouvant pas postuler seule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de candidater au « Fonds Chêne » pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire
- **DECIDE** de postuler sur plusieurs lots, au moins du lot 2 au lot 5
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un facilitateur sur notre territoire et à signer toute convention nécessaire.

11. Conduite des commissions / Rapports des commissions

a- Conduite des commissions

Monsieur le Maire propose un rappel sur la conduite des commissions : depuis 2020, la commune s'est agrandie d'une population équivalente à la commune de Meillerie… Le nombre de problèmes à régler ne cesse de croître …

L'implication des élus est essentielle et demande de respecter les règles suivantes :

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Le Vice-Président :

- Organise le travail du groupe, prévoit les réunions de façon régulière pour un bon suivi
- Anime les travaux,
- Veille au bon déroulement des séances, au respect des délais et des budgets
- S'assure du compte-rendu des débats ainsi que de leur validation. Il fait le lien avec les adjoints dont les délégations sont liées aux thèmes étudiés en commission.

Le Maire en est informé et son avis est requis.

Obligation de réserve et Engagement

- Chaque membre des commissions est tenu individuellement à l'obligation de réserve, et ne peut en aucun cas communiquer sur les travaux à l'extérieur sans autorisation du Maire ou du vice-président.
- La participation active, régulière et constructive sont des conditions sine qua non d'appartenance à une commission.

Conduite des membres

- S'excuser en cas d'absence aux réunions auxquelles ils sont invités (communales, intercommunales, etc)
- Respecter autant que possible les horaires
- Ne pas utiliser le téléphone pendant les réunions par respect pour l'intervenant
- Lire les documents envoyés et faire un retour

Liste des groupes de travail créés pour les projets en cours :

Restructuration/rénovation du groupe scolaire: PAUTHIER Marie-Françoise (Vice-Présidente), LAURANT Thierry, DUCRET Marie-Claire, TRINCAT Christophe, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, GALLAY Claude, CHEVALLAY Patrice, PODEVIN Christian

Projet des Thuys : GILLET Bruno (Président), PAUTHIER Marie-Françoise, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, ZIMMERMANN Sophie, REBUT Sandra, WIART Florine, GALLAY Claude, CHEVALLAY Patrice, BURNET Stéphanie, PINGET Denis

Signalétique routière : ZIMMERMANN Sophie (Vice-présidente), TRINCAT Christophe, WIART Florine, CHEVALLAY Patrice, PINGET Denis

Economie (DSP Plage) : CHEVALLAY Patrice (Vice-Président), GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, LAURANT Thierry, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine

Sécurisation route Mollards, liaison Praubert-chef-lieu : (conduite d'eau + cheminement) : ZIMMERMANN Sophie (Vice-présidente), TRINCAT Christophe, BURNET Stéphanie, PINGET Denis.

b- Rapports des commissions

Commission « communication »

La Présidente de la commission souhaite fixer une date pour réunir commission + les présidents des commissions afin de lancer le travail sur le bulletin municipal : le 29 juin à 19h.

Commission « animations »

La Présidente de la commission rapporte que les marchés ont bien démarré. Chaque semaine un exposant en plus. Christine qui s'occupe des marchés assure bien et est contente et précise qu'il manque une animation le 27 Août, chaque marché proposant un thème particulier et une buvette assurée par une association différente.

La Présidente de la commission informe qu'une réunion aura lieu avec la fédé « Saint Paul en fête », le club de gym et l'écho de gavot le lundi 12 juin au soir.

L'élue en charge de la sortie de la Fête des mères informe que 30 personnes sont inscrites.

Commission « urbanisme »

Le Président de la commission expose les permis de construire accordés.

Commission « travaux »

Le Président de la commission informe sur :

- les travaux effectués par les services techniques (petit portal du cimetière, etc), les commandes en cours pour des aménagements/ réparations sur l'aire de jeux et le secteur loisirs (tables – bancs).
- les travaux à la plage qui se finalisent : aménagement à l'emplacement de l'ancienne pataugeoire, rénovation de la terrasse, mise en gazon.
- la réalisation des travaux pour l'entretien des routes avec SPIE Batignolles
- le fauchage des bords de route qui va commencer avec l'entreprise Colliard Frères vers le 15 juin afin de permettre la pleine floraison et la prise en compte des abeilles : néanmoins le souci « sécurité routière » est partagé par les élus présents.
- les travaux dans l'école du chef-lieu : Désembouage des radiateurs et du plancher chauffant réalisé, intervention fin juin de l'entreprise BENAND pour créer une ouverture dans un mur (en raison de la création d'une nouvelle classe)

Monsieur le maire informe qu'il a été très difficile de trouver un automaticien pour réparer la centrale hydro. Deux mois d'exploitation ont été perdus. L'entreprise PERRIN d'Annecy est intervenue une journée cette semaine et a dû reprendre tout le logiciel et procéder à des réglages.

Commission « scolaire »

La Présidente de la commission informe des points suivants :

- Une rencontre est prévue avec le centre de loisirs le 16 juin.
- Les tarifs et le règlement de cantine seront validés au prochain conseil
- Une rencontre a eu lieu avec des parents mécontents sur l'encadrement à la cantine : la présidente propose de trouver une solution aux différentes revendications et de soutenir l'équipe qui travaille parfois dans des conditions difficiles *(les décibels explosent au moment des repas à la cantine) : les enfants ont besoin de se défouler après 4 h de cours et il convient de maintenir le calme.*

- Le mobilier de la classe supplémentaire est en cours de commande : devis fourni par la directrice et accepté pour un montant de 10'940 € TTC
- Également : commande en cours pour un tableau TBI pour la nouvelle classe
- Un agent ne sera pas titularisé et 2 agents pour la mission d'ATSEM sont recrutés pour la rentrée scolaire.
- Prochaines dates : réunion de la commission le 14 juin à 19h30,
  conseil d'école chef-lieu le 22 juin,
  conseil d'école aux Faverges le 24 juin (attention baisse des

effectifs).

- Invitation de la CCPEVA pour le contrat local de santé le mardi 27 juin.

Groupe de travail « signalétique »

L'élue en charge de ce groupe de travail informe :

- Révision de la signalisation routière : Envoi par mail le 1er juin d'un premier état des lieux pour validation qui devra être complété pour avoir une vision de chaque carrefour dans sa globalité en prenant en compte la signalétique routière et la signalétique des services à la population.

La suite : type de support, modalité de financement, étude des implantations, fixation des tarifs et courrier aux commerces, hébergements, …

- Les panneaux de signalisation directionnels et hameaux : seront traités dans un second temps
- Les panneaux de hameaux : la commission propose de ne garder que les plus isolés (ex: Serre, Piolan, ...) : cette question sera à discuter en conseil afin de favoriser le sentiment d'appartenance, d'entraide à l'intérieur de chaque hameau.

Groupe de travail « changement de colonne d'eau et cheminement piétons route des Mollards » (Chef-lieu → Praubert)

- Réunion avec la CCPEVA : mercredi 14 Juin à 9h
- Inventaire des réseaux secs
- Etudier si cheminement piétons ou voie mixte ainsi que le côté de route
- Subventions à solliciter

Terrains familiaux

- Mission confiée à : Mr Christian PODEVIN, président du SYMAGEV, afin de recenser 5 endroits pour accueillir des terrains familiaux et répondre à la demande de la CCPEVA
- Financement SYMAGEV / CCPEVA ? Coût pour la commune ?
- Présentation à prévoir au prochain conseil 20/07 si possible

Appropriation du domaine public par les particuliers : chemins communaux, emplacements, parkings ….

Mission confiée à Mr Christian PODEVIN pour le recensement et s'informer sur la règlementation. Exemples d'appropriation : sur les chemins communaux, places de parking, etc

12. Questions diverses et agenda

Médecins sans frontières : demande une campagne porte à porte pour sensibiliser le public à ses actions, informer et échanger, proposer à ceux qui le souhaitent de les soutenir. Les élus ne donnent pas leur accord mais propose plutôt une présence sur les marchés d'été, le dimanche matin.

Inventaire des sources : Monsieur le Maire fait un retour de la réunion qui avait pour but de recenser les bassins existants, privés ou de hameaux, les sources en activité, les sources « perdues » dont il faut se souvenir et les puits.
Soixante Courriers ont été envoyés, 20 personnes étaient présentes. Un recensement très productif, à classer dans le patrimoine de la commune certes, mais aussi dans l'objectif de suppléer à un manque d'eau dans l'avenir.
Monsieur le maire propose de créer une association des « propriétaires des sources » afin d'anticiper toute velléité par les pouvoirs publics à l'avenir d'interdire la consommation ne provenant pas de la distribution publique de l'eau potable.

Parking des écoles : une élue rapporte qu'il devient compliqué de se garer et que des personnes se garent n'importe où : sur le dépose minute ou le passage piétons. Rappel à l'ordre à faire et à l'avenir , étude de l'embauche d'un garde champêtre intercommunal ?

Fauchage des bords de route : Un élu rapporte que ce n'est pas normal de ne pas faucher les bas-côtés sur 1 mètre afin que les piétons puissent cheminer sans danger, au lieu de mettre des millions dans la biodiversité. Etudier pour recenser les endroits dangereux et garder la biodiversité pour les autres endroits.

Agenda

Vendredi 9 Juin 2023	**Audition des 3 candidats (restructuration école) à 9h**
Samedi 10 Juin	**Sortie fête des mères**
Mercredi 14 Juillet 9h	**RV avec CCPEVA pour Route des Mollards**
Jeudi 15 Juin 10h **16h**	**Réunion APIEME en mairie** **RV Enedis Mr Bourdaire**
WE 17 -18 Juin	**Festival des musiques à Bernex**
Vendredi 23 Juin 12h	**Retour des offres pour l'aménagement Chez THIOLLAY**
Jeudi 20 Juillet 2023, 19h	**Conseil Municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 20 Juillet 2023 à 19h.**

La séance est levée à 21h30.

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît

Maire
M. GILLET